

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 04 avril 2024 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
COMMUNE 2024

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Marion DESBOIS, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Corinne GUILLAUD, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme VITEAU Nicole

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant que le délai maximum offert aux communes pour voter le budget a été fixé au 15 Avril,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 383 197.99 €

Dépenses et recettes d'investissement : 200 217.61 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

-Dépenses et recettes de fonctionnement : 383 197.99 €

-Dépenses et recettes d'investissement : 200 217.61 €

AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 mars 2024.

Fait à GIROLLES, le 08 avril 2024

Le Maire

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 089-218901882-20240404-2024_12-BF

S²LO

